Le 25 février 2012

13ème Circonscription des Bouches-du-Rhône

COMMUNIQUE

Après les fuites de benzène à Lavéra

Les fuites de benzène qui ont eu lieu durant plusieurs jours au port de Lavéra constituent un événement grave mettant en danger la santé des populations et dont il va falloir tirer les conséquences.

Le benzène est en effet un produit hautement toxique. Particulièrement toxique pour ceux qui travaillent dans les installations qui le produisent ou le transportent et peuvent être soumis à des concentrations élevés de cette substance lors d'incidents technologiques de courte durée. Mais toxique aussi à très faibles doses pour les mêmes travailleurs, ainsi que les populations environnantes, lorsque cette exposition est continue sur de longues périodes. Le benzène est notamment à l'origine d'atteintes à la moelle osseuse susceptibles de provoquer des cancers (leucémie).

L'accident de ces derniers jours pose donc deux catégories de questions. Les premières sur l'accident lui-même et les secondes sur des questions de santé pour l'avenir.

Sur l'accident lui-même comment se fait-il que les installations de Lavéra n'aient pas supporté la vague de froid ? Certes nous avons connu des températures négatives durant une assez longue période, mais sachant que le benzène devient solide à + 5°C et qu'il n'est pas rare dans notre région de tomber en dessous de cette valeur, les tuyauteries qui transportent ce produit devraient être calorifugées et réchauffées. Il semblerait bien que ce soit le cas, mais que le réchauffage électrique ait été insuffisant, surtout lorsque le produit ne circule pas.

Faut-il incriminer un entretien insuffisant des installations ou des études de danger qui n'auraient pas pris en compte les conditions de fonctionnement ou les niveaux de températures que nous avons connus ? Ces températures ont été basses, certes, mais elles l'ont déjà été bien davantage dans le passé. Il y a donc nécessairement une erreur qui a été commise et sur laquelle l'enquête en cours devra déterminer les responsabilités afin qu'un tel accident ne se reproduise pas. Nous demandons que toute la lumière soit faite à ce sujet et que la population soit informée des résultats de cette enquête.

Deux autres questions se posent ensuite pour l'avenir.

D'abord quel suivi médical sur le long terme va être mis en place pour les personnes qui auront été exposées à des concentrations anormalement élevées de benzène durant cet accident ? Celles qui travaillent ou sont intervenues sur le site du Port de Lavéra, mais aussi les populations environnantes qui ont été soumises à des dépassements du seuil réglementaire limite de cette substance dans l'air (5 $\mu g.m^{-3}$).

Véronique COULOMB – verocoul@orange.fr – 06 77 43 36 13

Par chance, le froid a limité l'évaporation du benzène et le Mistral l'a envoyé vers la mer, mais un pic de 26,5 µg.m^{-3} a tout de même été enregistré sur le capteur de Lavéra Ecole le 18 février et dans d'autres circonstances nous aurions pu connaître une véritable catastrophe sanitaire.

D'où notre deuxième question : quelle est réellement la situation en matière de pollution par le benzène sur les communes de Martigues et Port-de-Bouc, les plus concernées par cette question puisque le site de Lavéra comporte une unité de production de cette substance ?

Nous avons en effet découvert, à l'occasion de la fuite de Lavéra, que les pics de pollution constatés ces derniers jours n'étaient ni les premiers, ni les plus élevés, qui se soient produits autour du site. Le seuil de 60 µg.m^{-3} a été atteint le 05/03/2011, celui de 50 µg.m^{-3} le 05/01/2012 et celui de 47 µg.m^{-3} le 07/06/2011. Des pollutions significatives se produisent donc en dehors de tout accident grave, ce qui est particulièrement inquiétant.

Nous demandons en conséquence que le réseau de capteurs mesurant aujourd'hui cette pollution à Lavéra Ecole et aux Laurons soit étendu à d'autres sites sur les communes de Martigues et Port-de-Bouc afin d'avoir une meilleure connaissance et une plus grande réactivité aux situations de dépassement de seuil afin que les entreprises concernées interviennent plus rapidement pour faire cesser leurs émissions de benzène que nous espérons accidentelles.

Nous demandons enfin que l'étude sanitaire concernant cette pollution, étude qui a déjà été entamée mais doit être poursuivie et approfondie pour être plus probante, soit mise en œuvre sans délai. Le plus grand risque pour les populations concerne en effet l'exposition à de faibles teneurs sur de longues périodes, risques que seule une étude longue peut permettre d'évaluer.

Véronique COULOMB
Candidate titulaire

Christian CAROZ
Candidat suppléant